

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
TRAVAUX DE TERRASSEMENT
CHEZ Mme & M. MAXIME TAGGIASCO
CHEMINS D'ENTRECHAUX ET DE LA TOUR SARRASINE
ISSARTEL TERRASSEMENT
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande du 15 Juin 2018 de Mme et M. TAGGIASCO Maxime ☎ 06.99.78.19.86 domiciliés : 35, Chemin de la Tour Sarrasine à Bandol (**e-mail : lerendezvous.bandol@hotmail.fr**) pour l'entreprise de terrassement ISSARTEL Jean-Marc ☎ 06.81.91.21.47 sise : 710, Chemin de la Roche du Saule – 83330 LE BRULAT DU CASTELLET (**e-mail : issartel.terrassement@hotmail.com**),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 Février 2015, le véhicule poids-lourd supérieur à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes de l'entreprise précitée est " exceptionnellement " autorisé à emprunter le Chemin d'Entrechaux afin de se rendre 35, Chemin de la Tour Sarrasine pour des travaux de terrassement :

DU MERCREDI 20 JUIN 2018 AU VENDREDI 22 JUIN 2018

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **18 JUIN 2018**



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Conseillère Municipale
Déléguée à la Sécurité
Valerie BOURON

Réf. : AP/NM.